

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE454

présenté par

M. Benbrahim, Mme Battistel, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, M. Potier, Mme Rossi,
Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

TITRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Au titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« et simplification normative dans le secteur économique de l'énergie »

les mots :

« énergie et climat pour les années 2025 à 2035 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à tirer les conclusions de la proposition de restriction du champ du texte à sa dimension programmatique sur son titre et à intégrer le constat que ce dernier devrait se substituer de fait à la loi de programmation énergie et climat prévue par le code de l'énergie pour la période quinquennale à venir, fixant les grandes orientations énergétiques pour les deux périodes quinquennales couvrant les années 2025-2035 en cohérence avec la PPE 3 qui en mettra en oeuvre le détail opérationnel.

Ainsi son titre deviendrait : Proposition de loi de programmation énergie et climat pour les années 2025 à 2035.